



VISANA

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Berne, le 2 septembre 2019

Visana lance myPoints – l'activité physique au quotidien et la fidélité de la clientèle seront ainsi récompensées

Les coûts au niveau suisse qui sont dus à un manque d'activité physique se montent à 2,4 milliards de francs par année. Avec le programme de bonus numérique myPoints, Visana entend encourager sa clientèle à effectuer plus d'activités physiques. Mais la fidélité de la clientèle sera aussi récompensée.

En tant qu'assureur-maladie, Visana ne s'est pas seulement engagée à protéger ses clientes et clients des conséquences financières en cas de maladie ou d'accident, mais aussi à les encourager, de façon préventive, à mener un style de vie actif. D'une part, le mouvement, pratiqué modérément, est sain et bénéfique pour notre corps. D'autre part, les personnes qui pratiquent une activité physique régulière ont moins souvent besoin de se rendre chez un médecin et veillent ainsi à ne pas faire augmenter encore davantage les coûts de la santé. Car en effet: le manque de mouvement provoque en Suisse chaque année 2,1 millions de maladies, 2,4 milliards de frais de traitement directs ainsi qu'au moins 2900 cas de décès prématurés (source: Office fédéral du sport, 2013). Avec myPoints, Visana incite de façon ciblée à prendre une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre santé. Elle récompense pour cela ses assurés et assurées en leur offrant jusqu'à 120 francs par année.

Une assurance complémentaire comme condition

La participation à myPoints est gratuite. La condition est de disposer d'une assurance complémentaire Visana, d'utiliser l'app Visana et le portail en ligne destiné à la clientèle myVisana ainsi que d'activer sur son smartphone une app de santé telle que «Apple Health» (iOS) ou «Google Fit» (Android).

Récolter des points en bougeant quotidiennement

Avec les apps mentionnées ci-dessus, nos clientes et clients enregistrent l'ensemble de leurs mouvements quotidiens via leur smartphone. Les appareils de suivi de l'activité de Garmin ou Fitbit peuvent aussi être reliés. Plus de pas sont faits au quotidien, et donc plus de calories sont brûlées, plus le compte chez myPoints se remplit rapidement de points. Que l'on monte des escaliers, se rende au travail à vélo ou que l'on fasse encore un tour de marche nordique le soir, toutes ces activités sont gagnantes. A partir de 5000 pas ou de 200 calories brûlées, des points sont comptabilisés. Afin d'encourager une activité physique régulière, une limite maximum de points est fixée par semaine.

Collecter des points grâce à la fidélité à Visana

Par ailleurs, avec son programme de bonus, Visana ne récompense pas uniquement ses assurés et assurées qui aiment bouger. myPoints est conçu de façon à ce que tout le monde puisse participer. Donc aussi les personnes qui souffrent d'une blessure ou dont la mobilité est restreinte. Elles peuvent récolter des points en concluant par exemple des contrats sur plusieurs années ou une assurance de choses auprès de Visana, en utilisant le portail en ligne myVisana

ou en participant à l'action «Les clients recrutent des clients». Elles peuvent ainsi également atteindre le total des points, tout comme en pratiquant une activité physique.

Aucune concession en matière de protection des données

A part le nombre de pas et de calories, aucune autre donnée n'est utilisée par myPoints. Afin d'optimiser le programme de bonus et de le rendre encore plus convivial, les données anonymes peuvent être évaluées également. Pour le calcul des pas et des données relatives aux calories s'appliquent les conditions des apps de fitness mentionnées ci-dessus.

Vous trouverez des détails relatifs au nouveau programme de bonus numérique de Visana, y compris une FAQ, un film explicatif et les conditions de participation sur www.visana.ch/mypoints.

Le groupe Visana en bref

Le groupe Visana fait partie des leaders parmi les assureurs-maladie et accidents en Suisse. Il propose l'assurance obligatoire des soins (AOS) selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), des assurances-maladie complémentaires et assurances de choses selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que des assurances-accidents selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA). Visana assure une clientèle privée (particuliers et familles) de même qu'une clientèle entreprises (entreprises, institutions publiques et associations). Pour cette dernière, elle propose des assurances-accidents et de perte de salaire. Le groupe Visana compte au total plus de 855 000 clientes et clients privés, dont 641 000 auprès de Visana pour l'assurance de base. A ce nombre s'ajoutent 16 000 entreprises clientes. Entre le siège principal à Berne et environ 80 agences partout en Suisse, le groupe Visana emploie près de 1300 personnes, dont deux tiers sont des femmes. Le volume des primes se monte à 3,5 milliards de francs.

Pour de plus amples informations

David Müller

Responsable de la communication d'entreprise

Ligne directe: 031 357 93 31

Tél. portable: 076 495 74 91

E-mail: david.mueller@visana.ch